

Conseil Municipal du 15 mai 2019 2019

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISET - Bruno DEGENETAIS - Antonio DIONISIO - Valérie BRESSAND - David CHAUMEIL- Claire D'AGOSTINO - Catherine MOLARD- Jocelyne MOULIN - Frédéric SEGUIN

Absents excusés :

Jean-Yves DE MONTGOLFIER
Bruno GIRARD procuration à Bruno DEGENETAIS
Philippe MARCE- procuration à Jean-Louis POLETTI

Secrétaire de séance : David CHAUMEIL

Séance ouverte à 19h30

Ordre du jour :

- City Parc – demande de subvention auprès de la Région AURA – enveloppe politique et aménagement du territoire
- Mur de soutènement – liaison piétonne rue du Solon – demande de subvention auprès de la Région AURA – enveloppe politique et aménagement du territoire
- Document unique des risques professionnels – validation
- Société publique locale – augmentation du capital
- Association de maires de France – vœu sur l'évolution du système de santé – motion de soutien
- Office national des forêts – gestion des forêts communales – motion de soutien

- **Validation du conseil municipal du 05 avril 2019**

⇒ *Aucun commentaire – pas d'opposition – adopté à l'unanimité*

City Parc – demande de subvention auprès de la Région AURA – enveloppe politique et aménagement du territoire

La Commune de Saint Michel Sur Rhône envisage de créer un espace sportif (city stade) destiné aux jeunes des environs et à proximité de l'école primaire.

Cette installation sportive rentrerait dans le cadre de la mise en valeur de bourg (aménagement), d'amélioration de la vie scolaire et espace de loisirs.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de réaliser plus qu'une structure sportive mais également un lieu de rencontre et d'échange dans un nouvel espace de vie de la commune. Il sera ouvert à tous et en accès libre et l'équipe enseignante pourra intégrer cet outil dans leurs projets pédagogiques. Le projet sera accessible aux personnes à mobilités réduites.

Différents postes de travaux sont à prévoir : Achat du terrain – terrassement – pare ballons - installation du city stade pour un montant estimé de **90 676€ HT** ou **108 811.20 € TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une aide de la Région au titre enveloppe politique et aménagement du territoire.

L'acquisition du terrain est conditionnée aux accords de subventions.

Mur de soutènement – liaison piétonne rue du Solon – demande de subvention auprès de la Région AURA – enveloppe politique et aménagement du territoire

Monsieur le maire explique que la rue du Solon qui traverse le Bourg de notre commune ne comporte pas de zone de cheminement dédiée aux piétons dans sa partie sud obligeant ceux-ci à emprunter la

chaussée ce qui n'est pas sans danger. Pour corriger ceci, la commune de Saint-Michel sur Rhône a prévu la réalisation d'une liaison piétonne le long de la rue.

Cet aménagement sécurisera le trajet des élèves de l'école qui se rendent régulièrement à la bibliothèque avec les institutrices. Les piétons, les parents avec enfants et poussettes n'auront plus à circuler sur la chaussée.

La réalisation de la liaison piétonne nécessite au préalable la démolition d'un mur de pierres à valeur patrimoniale et sa reconstruction deux mètres en retrait de la chaussée pour un montant estimé à 42 855€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une aide de la Région au titre enveloppe politique et aménagement du territoire.

Document unique des risques professionnels – validation

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels, doit être réalisé et mis à jour annuellement, il est obligatoire et répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

Il s'articule autour d'unités de travail et le plan d'action retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Un travail a été effectué par une équipe d'élus et l'ensemble des agents de la commune et une chargée de prévention du centre de gestion de la Loire afin d'évaluer les risques professionnels et les formaliser dans un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le document sera soumis pour avis au Comité technique / CHSCT en date du 22 mai 2019.

Société publique locale – augmentation du capital

La Commune de SAINT-MICHEL SUR RHONE est actionnaire dans la SPL PILAT RODANIEN à hauteur de 25 actions de 100€ dans le capital qui s'élève aujourd'hui à 100 000 euros.

Il est envisagé d'augmenter le capital social d'une somme maximale de 66 661 euros, par incorporation de l'ensemble des créances de chacun en comptes courants d'associés, pour le porter à la somme de 166 661 euros.

Afin de réaliser l'augmentation de capital envisagé, il serait nécessaire de procéder au préalable à une recomposition du capital social de la façon suivante :

-Le capital social d'un montant encore inchangé de 100 000 € serait composé de 100 000 actions de 1 € chacune de valeur nominale.

-La Commune souscrirait à 1666 actions nouvelles

Adopté à l'unanimité du conseil municipal

- Association de maires de France – vœu sur l'évolution du système de santé – motion de soutien

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Saint Michel sur Rhône (Loire) souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Saint Michel sur Rhône demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.

2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité

3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

2

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Saint Michel sur Rhône autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Ont signé au registre tous les membres présents.

- Office national des forêts – gestion des forêts communales – motion de soutien

L'Office National des Forêts est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial dérogatoire*, créé en 1964, pour succéder à l'administration des Eaux et Forêts.

Depuis sa création, l'ONF protège et gère de manière durable le bien commun : forêts communales et sectionales ainsi que les forêts de l'Etat.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

DIVERS

- ✓ **Comptes rendus des réunions extérieures**
- ✓ **Elections européennes du 26 mai prochain - organisation**

Fin du Conseil municipal